

**La prostitution de mineurs :
*Entre méconnaissance et non prise en compte institutionnelle***

Cet article a pour objet de définir le phénomène de la prostitution des mineurs pour le comprendre d'une part et tenter d'autre part d'explicitier les raisons qui font qu'actuellement il ne constitue pas un enjeu social et politique à part entière. Les données exposées ici sont issues en partie du rapport d'enquête « La prostitution de mineurs à Paris. Données, acteurs et dispositifs », commanditée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et réalisée en 2006 par Vincent Joseph et Adrienne O'Deyé du Cabinet ANTHROPOS. Certaines données ont été réactualisées par les auteurs en vue de la présente publication.

La prostitution en question

De la prostitution aux prostitutions.

Le phénomène de la prostitution recouvre des réalités plurielles, mal appréhendées et sources de multiples confusions.

Cette terminologie unique est rapidement mise à l'épreuve de la très grande diversité, voire des oppositions des modes d'actions co-existants.

Pour exemple la prostitution dite « traditionnelle » correspondant au profil-type des années quatre vingt en France, concerne des personnes principalement d'origine française, majeures et « volontaires », exerçant une prostitution de voie publique « indépendante ». Ces « travailleurs du sexe » se sont organisés en Syndicat du travail sexuel (Strass) et revendiquent la nécessité de créer un statut légal et indépendant de la personne prostituée.

Il existe par ailleurs une prostitution dite « occasionnelle » qui s'opère de façon plus discrète et informelle et se pratique pour des raisons hétérogènes (développer les sources de revenus complémentaires, besoins matériels de type hébergement, rendus de service, etc.). Les personnes qui s'y adonnent n'ont pas un profil type, pouvant être mère de famille, garçon ou fille, jeune isolé, en errance, etc. Le fait d'échanger partie ou tout de son corps contre une rémunération financière ou un bien en nature n'est pas systématiquement vécu comme de la prostitution.

La prostitution revoit encore à une autre réalité, celle des réseaux de proxénétisme (locaux ou internationaux) et liés ou non à la traite des êtres humains. La grande majorité des victimes de ces réseaux n'ont pas connaissance de la réalité qui les attend et sont contraintes à se prostituer par des modes opératoires plus ou moins sophistiqués et violents (enlèvement, séquestration, isolement, menaces sur la famille, etc.). Ceux et celles qui savent dès le départ qu'ils vont se livrer à ces pratiques sont confrontés généralement à d'autres problématiques inattendues, comme celle d'une demande de remboursement du voyage par voie de prostitution, etc.

Le terme « prostitution » englobe femmes, hommes ou enfants, et dilue des différences d'âge, personnes majeures et mineures étant confondues. Une femme parisienne prostituée a fêté ses 80 ans, tandis que des enfants se prostituent dans les rues de Paris et d'ailleurs à l'âge de 10 ans.

Le « client » ou le « consommateur » (termes utilisés selon le courant idéologique d'appartenance) peut, quant à lui, être un homme, une femme, individus ou groupes, et donner lieu à des rapports hétérosexuels, homosexuels, hommes/enfants ; etc. Les actes prostitutionnels sont de niveaux différents (attouchements, rapports sexuels partiels ou complets, etc.).

La prostitution de mineurs ne se résume pas à la prostitution de rue, les lieux de pratiques sont multiples : Lieux clos et/ou privés (appartements), bar, Internet, etc. La géographie prostitutionnelle est également diversifiée (grande ville, périphérie, zones rurales, bois, etc.).

La liste des distinctions évoquées ici n'est pas exhaustive, d'autant que les évolutions liées aux techniques de communication notamment des réseaux sociaux Internet, n'ont de cesse de transformer sensiblement les modes opératoires liés à la prostitution.

La prostitution concernant des mineurs se heurte en sus à des « phénomènes périphériques problématiques »¹ relatifs à « une sexualité inquiétante pour des jeunes entretenant un rapport instrumental avec leur corps, élément semble-t-il manifeste dans leur expérience d'une sexualité marchande et consumériste »².

Interdire ou réglementer la prostitution ?

La question de la prostitution interpelle chacun en tant que citoyen, et suscite des réactions passionnelles et des controverses violentes : Alliant l'intime au politique, elle met en jeu des positionnements portant sur la sexualité, les rapports hommes/femmes, la marchandisation du corps, les formes modernes d'esclavage.

La question de la prostitution des mineurs réinterroge de manière inhabituelle les grandes lignes de clivages politiques qui structurent les prises de position des intervenants professionnels, qui ont une approche très fortement investie et militante.

L'analyse de la prostitution sous le prisme du discours féministe, dominant dans la ligne abolitionniste, privilégie la prise en compte des problématiques d'inégalités et de domination entre hommes et femmes. Les situations de prostitution des mineurs débordent cette grille de lecture, du fait d'une plus forte part de la prostitution masculine, comparativement à la place de celle-ci dans la prostitution des personnes majeures.

¹ Myriam Dieleman, « Jeunes prostitué-es et réponses sociales. Etat des lieux et recommandations. », 2006, Ministère de l'Enfance, de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française, et le Nid a.s.b.l.

² Idem.

La lutte exclusive contre l'exploitation sexuelle des mineurs peut également heurter les militants abolitionnistes, parce que laissant potentiellement sous-entendre que l'exploitation sexuelle des majeurs pourrait être légitime.

Les pays comme les acteurs politiques et associatifs se défendent donc d'un courant idéologique et antagoniste spécifique. Ce positionnement encadre loi (interdiction, réglementation de la prostitution), modes opératoires (répression, protection, etc.) et statut des principaux concernés que sont au minimum personne(s) prostituée(s) et client(s), à qui s'ajoute éventuellement le(s) proxénète(s).

Le courant abolitionniste s'appuie sur la convention de l'ONU de décembre 1949 pour la « répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui. Si le proxénétisme et le trafic de la prostitution sont interdits (à ce titre, le « racolage » est interdit), les personnes prostituées ne sont pas incriminées. Elles sont considérées comme des victimes d'une forme d'esclavage moderne qu'il faut aider par la réinsertion.

Le courant réglementariste évoqué plus haut avec le Strass, tend à tolérer, organiser, professionnaliser et protéger la prostitution considérée comme « un mal nécessaire » à encadrer.

Le courant prohibitionniste interdit l'organisation et l'exploitation de la prostitution ; prostituées, proxénètes et clients sont passibles de poursuites, seule la Suède a adopté ce régime.

La France, jadis réglementariste, adoptera, dès la loi dite « Marthe Richard » imposant la fermeture des maisons closes, la position officiellement abolitionniste. La loi sur la sécurité intérieure de 2003, en réprimant le racolage sans que la prostitution ne soit interdite, la rendra plus ambivalente. Le récent projet de loi de décembre 2011, porté par Mme Danielle BOUSQUET à l'Assemblée Nationale concernant la pénalisation des clients des prostituées tend à réaffirmer la position abolitionniste à tendance prohibitionniste de la France³.

Un mot, des maux.

En bref, la prostitution est un phénomène aux contours flous, lesquels réinterrogent sans cesse les modes de travail spécifiques à développer fonction des publics, des modes opératoires et des transformations observées et des courants idéologiques et/ou du positionnement des acteurs concernés.

La problématique de la prostitution impliquant des mineurs vient encore complexifier ces observations en ce sens qu'il demeure le parent pauvre de la prise en compte institutionnelle. Peu connu, non observé, il fait l'objet d'un traitement éclaté et de réponses sociales extrêmement réduites à l'action de quelques acteurs sur le terrain.

³ Adoption à l'unanimité de la résolution soumise par Guy Geoffroy et Danielle Bousquet à l'Assemblée Nationale en Décembre 2011 et complétée par une proposition de loi visant à interdire l'achat de services sexuels.

Une absence de cohérence globale

Des politiques publiques partagées entre protection et judiciarisation.

Le champ de la prostitution des mineurs est traversé par des logiques singulières et opposées entre elles. La prostitution impliquant un mineur se situe en effet, en théorie, dans le champ des dispositifs de la protection de l'enfance, du point de vue de la personne concernée, et de *jure* dans un cadre prohibitionniste quant au client qui lui, commet une infraction pénale (loi 2002 sur la pénalisation des clients de mineurs prostitués), à l'inverse de la situation actuelle relative aux personnes prostituées majeures⁴.

Un nouvel article vient encore compléter le code pénal, élargissant à 18 ans (au lieu de 15ans), les mesures de protection. Pourtant, les clients sont rarement interpellés et très peu condamnés, pour exemple : les données judiciaires de 2010 indique que sur les 13 clients identifiés, seuls 3 ont été condamnés à l'emprisonnement ferme, 2 à l'emprisonnement avec sursis partiel simple, et 7 avec sursis total simple.

Par ailleurs, le dernier sondage IPSOS sur la question des droits de l'enfant a mise en évidence « un regard encore complaisant pour les *clients* de mineursEs prostituésEs ». ⁵

Tout mineur prostitué est considéré comme victime et relève à ce titre de la protection de l'enfance en danger. Le signalement rendu obligatoire pour les mineurs de moins de 15 ans doit permettre au Juge des enfants de prendre des mesures d'assistance éducative, lesquelles aboutissent notamment au placement du mineur à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

Pourtant, les mineurs prostitués peuvent, en vertu de la loi de protection de l'enfance en danger, faire l'objet de politiques répressives. Ainsi, comme l'affirme Myriam Dieleman, un enjeu majeur est celui de « la déjudiciarisation de la prise en charge, soit de la confusion symbolique et matérielle entre le mesure sanctionnelle et la bvolonté protectionnelle ». ⁶

La question n'est pas de savoir si les mineurs qui éventuellement peuvent être auteurs d'actes délictueux, doivent être punis ou non, mais plutôt de comprendre comment une partie d'entre eux échappe complètement aux dispositifs de protection de l'enfance sensés agir sans condition.

⁴ Situation actuelle sujette à un éventuel retournement fonction de l'évolution du projet de loi Bousquet.

⁵ Sondage IPSOS commandé par l'association ACPAT-France pour la journée des droits de l'enfant, le 20 novembre 2010.

⁶ Myriam Dieleman, « Jeunes prostitué-es et réponses sociales. Etat des lieux et recommandations. », 2006, Ministère de l'Enfance, de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française, et le Nid a.s.b.l., Belgique.

Le cas spécifique des mineurs étrangers isolés.

Le cas des mineurs étrangers isolés (ou non accompagnés selon les terminologies françaises et européennes) est éclairant de ce point de vue. Mineurs certes, ils bénéficient d'une protection partielle depuis l'accord franco-roumain qui les concerne, validé en octobre 2010 (et faisant suite à un accord précédant du même ordre), qui permet au parquet des mineurs de mettre à exécution la demande roumaine de raccompagnement d'un enfant, dès sa réception, sans saisir le juge des enfants. Si cet accord a reçu de virulentes critiques associatives et politiques, il est aussi la seule exception au passage obligé pour tout mineur de moins de 15 ans qu'est le juge des enfants, lequel prend des mesures d'assistance éducative consistant généralement à le placer dans une structure d'accueil de l'ASE.

Les publics de mineurs prostitués, s'ils sont hétérogènes du point de vue de leurs parcours, de la provenance géographique, de l'appartenance ou non à un réseau, de l'âge d'entrée dans la prostitution, du type de pratique prostitutionnelle, etc. ont au moins un trait en commun, celui de leur minorité. Cette « minorité » qui, du point de vue administratif, place l'enfant jusqu'à ses 18 ans sous l'autorité de la protection de l'enfance, est aussi à entendre comme la minorité d'un groupe social, laquelle jouant comme frein à sa prise en compte univoque et impartiale.

Les mineurs étrangers concernés par la prostitution sont notamment sujets à ces orientations politiques en matière de justice considérant parfois cette population comme à « raccompagner » dans le pays d'origine, plutôt qu'à protéger sur le territoire français où elle se trouve⁷.

Le problème des mineurs étrangers a pourtant été officiellement reconnu par l'Etat et un dispositif de prise en charge de ces jeunes a été instauré en janvier 2003 sur Paris : Le dispositif ADMIS « Aller au Devant des Mineurs Isolés » a été mis en place à l'initiative du secrétariat d'Etat à la lutte contre la précarité et l'exclusion et a fait l'objet d'une convention cadre en juin 2003 entre la DASS de Paris et cinq associations opératrices. Il vise les mineurs ou présumés tels sans distinction d'âge, de sexe, isolés, de nationalité étrangère, sans référent parental, ou victime de la traite des êtres humains et en errance à Paris.

A cette absence de cohérence globale s'ajoute le manque crucial de données fiables (quantitatives comme qualitatives) relatives à la prostitution impliquant des mineurs. Autant d'éléments concourant à la faible appréhension du phénomène et sa non prise en compte par les pouvoirs publics.

Aucun organisme institutionnel ne traite de la prostitution des mineurs.

Il n'existe pas de structure spécifiquement consacrée à la prostitution des mineurs dans le paysage institutionnel français. Aucun ministère ne traite de la question de façon distincte, les institutions départementales n'ont pas davantage organisé de réponse spécifique à la question de la prostitution des mineurs.

⁷ Protocole d'accord de février 2007 entre la France et la Roumanie, prévoyant le rapatriement de mineurs roumains présents sur le territoire français.

Les services de l'Etat chargés de la mise en œuvre de politiques publiques ayant trait directement ou indirectement aux personnes prostituées – santé, affaires sociales, justice, intérieur- ne peuvent se référer à une ligne politique claire. Les services interministériels concernés mènent ainsi de manière plus ou moins erratique, des actions répondant à des objectifs inconciliables, écartelés entre les intérêts des instances policières et judiciaires, les politiques sanitaires de prévention des risques et la volonté d'accompagnement social.

Des structures diversifiées pour un traitement éclaté.

Les mineurs prostitués sont susceptibles d'être approchés par des acteurs et/ou structures de rattachements et de niveaux diversifiés et qui se distinguent en fonction des publics vers lesquels leur action est principalement dirigée (prostitués majeurs ou prostitués mineurs), de leur angle d'intervention (protection, prévention ou répression), de leurs missions (lutte contre la traite des êtres humains, assistance aux jeunes en errance, accueil de mineurs étrangers isolés, réinsertion sociale et professionnelle, etc.), et de leur positionnement idéologique vis-à-vis de la prostitution.

Des structures opérant dans le champ de la prostitution des personnes majeures peuvent, par ailleurs, dans le cadre de leurs actions (maraudes de rue, prévention/sensibilisation VIH, accompagnement social, etc.) rencontrer des mineurs sur les mêmes lieux. Les professionnels qui accompagnent les mineurs en rupture (fugues, errance, etc.) peuvent être confrontés à des situations de prostitution.

Les services et organismes de santé sont également amenés à prendre en charge des mineurs se livrant à la prostitution, etc.

Les organismes de répression du proxénétisme et du racolage comme l'OCRTEH, la JIRS ou la Brigade de Répression du Proxénétisme approchent également des mineurs victimes de réseaux de prostitution.

Des associations habilitées mineurs sur le terrain.

« Aux Captifs, La Libération », Hors la Rue, le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), End Child Prostitution And Trafficking (ECPAT) France, sont les principales organisations françaises à faire de la lutte contre la prostitution des mineurs une priorité. Certaines agissent sur le territoire français et même parfois spécifiquement parisien tandis que d'autres sont des structures d'ampleur européenne, voire internationale.

Les acteurs associatifs qui travaillent auprès des mineurs étrangers isolés sont confrontés à la question de la prostitution de par les liens qui s'opèrent entre les réseaux d'exploitation aux frontières, les phénomènes d'errance des mineurs et la précarisation de leurs conditions de vie. Ils en font état dans leurs bilans d'activités.

En revanche, les données sont très disparates d'une association à l'autre et ne permettent pas d'avoir une vision précise du phénomène. Les champs d'actions

divergent, les recueils d'information ne s'effectuent pas sur les mêmes modes, autant d'éléments qui contribuent à donner lieu à des visions très « sectorisées » de la question des mineurs victimes de prostitution.

La diversité des acteurs potentiellement concernés par la problématique (angle, positionnement et mode d'action) ne peut favoriser les échanges et la réflexion sur les pratiques et dispositifs à construire pour la prendre en compte et penser l'accompagnement et les prises en charge. La prostitution des mineurs ne constitue pas une priorité en matière de politiques sociales.

Complexité, déni et conflits d'intérêt

Les problématiques liées la prostitution, comme la question des mineurs isolés, semblent marquées par une contradiction de fond opérant entre les objectifs liés à l'assistance aux personnes prostituées, aux politiques de santé publique axées sur la prévention, et le volet répressif de l'action publique mise en œuvre avec l'application de la loi sur la sécurité intérieure. Une confusion certaine s'opère donc au niveau des objectifs à mettre en œuvre, et des compétences respectives des services de l'Etat, l'absence de doctrine cohérente sur la prostitution entravant toute coordination entre les actions menées en fonction du ministère de rattachement.

Cependant, la complexité et l'hétérogénéité des situations et des publics concernés font de la prostitution des mineurs un phénomène impossible à traiter de façon univoque et simpliste.

A cela s'ajoute le fait que le phénomène de la prostitution des mineurs est extrêmement mal connu de l'ensemble des professionnels travaillant auprès d'enfants et/ou d'adolescents, les formations sur le sujet et les publications (articles, recherches, guides, etc) quasi-inexistantes.

Très ancien dans les faits, il ne fait parler de lui que depuis récemment en France et reste sujet à de multiples malentendus. Liée à l'arrivée de jeunes mineurs prostitués d'Europe de l'Est dans les années 2000, la question de la prostitution tend à être réduite à la question de la traite et/ou des mineurs prostitués d'origine étrangère. Si la connaissance de la prostitution des mineurs demeure actuellement pour le moins approximative, elle est en sus alimentée par un déni collectif bien partagé.

Ce triple « handicap » (complexité du phénomène, déni/méconnaissance, et conflits d'intérêts) produit inévitablement une forme de contournement du problème ou du moins d'une « gestion » éclatée et partielle de la part des acteurs sociaux.

Autant d'éléments qui participent d'une vision très parcellaire et morcelée d'un phénomène potentiellement « couvert » par nombre de champs et d'acteurs mais qui demeure paradoxalement largement méconnu, soumis à de multiples représentations erronées et réductrices, et considéré de fait comme un phénomène « marginal », lequel subit l'absence d'une volonté politique claire qui donnerait une direction commune et opérationnelle aux actions.

**Les représentations instituées de la prostitution des mineurs :
Du déni à la mise à distance ?**

Les données exposées ici sont issues en partie du rapport d'enquête « La prostitution de mineurs à Paris. Données, acteurs et dispositifs », commanditée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et réalisée en 2006 par Vincent Joseph et Adrienne O'Deyé du Cabinet ANTHROPOS. Certaines données ont été réactualisées par les auteurs en vue de la présente publication.

La prostitution des mineurs : Un phénomène objet de représentations et perceptions réductrices

Fortement chargée, l'expression « prostitution des mineurs » renvoie en premier lieu à des représentations très lourdes, par exemple à des faits liés aux trafics d'êtres humains, ou à la pédophilie.

Le choix des catégories et des termes utilisés pour parler de la prostitution des mineurs, et analyser ce phénomène, va baliser un champ de vision incluant des situations, des publics, des terrains particuliers.

Les acteurs porteurs d'un discours sur la prostitution des mineurs, se réfèrent à une connaissance du terrain fondée à partir de leurs activités d'intervention auprès de publics, de leurs positions institutionnelles, et/ou de leurs positionnements militants. Les points de vue développés à partir d'une connaissance de l'un des versants du phénomène de la prostitution des mineurs, multiple et polymorphe, peuvent tendre à une vision parcellaire, le réduisant à l'une de ses composantes.

Les conditions de l'apparition récente dans le débat public d'une sensibilité à la prostitution des mineurs ont structuré des représentations où les notions de réseaux et de trafics, comme des lectures par l'origine nationale, jouent un rôle central. Par-delà les réalités de terrain avec lesquelles elles sont en prise, ces représentations peuvent également être analysées comme ayant une *fonction* dans les discours et prises de position : Ainsi, la prégnance de la figure des mineurs étrangers, est-elle aussi porteuse de différents effets de mise à distance.

Porteuses d'un type de regard et justifiant une certaine posture, les grilles de lecture pour construire le champ « prostitution des mineurs », vont également en déterminer un « hors champ » : Ce qui en est hors de portée.

La charge de l'expression charrie aussi son lot d'impensés. La notion d'invisibilité permet ici d'ouvrir sur un autre ensemble de situations mal repérées, au regard des problématiques prostitutionnelles habituellement référencées. Un regard rétrospectif, à partir des histoires de vie de personnes prostituées majeures, montre aussi combien les situations vécues à l'âge mineur vont s'avérer déterminantes dans la suite de leurs parcours.

Une attention récente à la problématique des mineurs prostitués

L'apparition de la question de la prostitution des mineurs n'émerge dans le débat public en France et dans les pays européens qu'au tournant des années 2000.

Cette attention récente s'est développée en même temps qu'une tendance de la justice à investir plus fortement de nouveaux domaines de la vie sociale, avec une sensibilité croissante aux violences subies par les femmes et les enfants⁸.

Certains des professionnels de la protection de l'enfance et des intervenants associatifs interrogés établissent un parallèle entre la non reconnaissance du problème de la prostitution des mineurs et le non-dit qui a prévalu des décennies durant sur les questions d'incestes et d'abus sexuels sur enfants.

Une recommandation européenne visant à lutter contre l'exploitation sexuelle d'enfants et de jeunes adultes⁹, propose de repérer quatre phases d'émergence de cette reconnaissance :

- Négation ou minimisation du phénomène ;
- Analyse du problème en terme de déviance concernant quelques personnes ;
- Attribution de la responsabilité à la victime ;
- Structuration d'un mouvement porté par différents groupes pour lutter contre l'exploitation sexuelle d'enfants et jeunes adultes.

L'analyse des discours recueillis lors de notre enquête et des représentations qui les sous-tendent, invite à relativiser la linéarité de ce modèle. Il s'agit plutôt d'une situation où il a présence concomitante et concurrente de ces quatre types de discours : les trois premiers (minimisation de l'intérêt du phénomène, vision en termes de déviance et de responsabilité des mineurs) seront plus présents chez certains acteurs institutionnels (police, justice), là où les discours posés en termes d'alerte et de mobilisation sont plus portés par des acteurs associatifs et intervenants sociaux.

Les résistances institutionnelles réduisant la prostitution des mineurs à un phénomène de portée négligeable s'appuient en particulier sur la référence aux données de l'appareil policier et judiciaire ; ces statistiques confèrent un caractère quasiment anecdotique de la prostitution des mineurs¹⁰, qui ne concernerait que quelques dizaines de cas par an. Or, comme le souligne **l'article 3**, les chiffres produits par les services concernés, en particulier l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains (OCTREH) et la Brigade de Répression du Proxénétisme (BRP), semblent surtout mesurer un niveau d'activité déterminé par les choix d'orientation du moment des politiques publiques¹¹.

⁸ (De quoi) faut-il avoir peur ? Véronique Le Goaziou et Laurent Mucchielli, Lien social, Alternatives économiques, H.S.n°69, 3^{ème} trimestre 2006.

⁹ *L'exploitation sexuelle, la pornographie, la prostitution ainsi que la trafic d'enfants et de jeunes adultes* - Recommandation n° R (91) 11 et Rapport du Comité européen pour les problèmes criminels, Editions du Conseil de l'Europe, 1993.

¹⁰ *Rapport au parlement sur l'enfance maltraitée* - Ministère de la Famille – 2001.

¹¹ Ainsi, le passage du nombre de 204 mineurs en 2004, à 15 en 2005, présentés au Service Educatif Auprès des Tribunaux de Paris (SEAT), doit-il être interprété au regard de l'évolution de la politique du Parquet des mineurs de Paris. Cf *La prostitution de mineurs à Paris : Données, acteurs et*

L'attention récente au phénomène des mineurs prostitués en France est liée à l'arrivée massive aux débuts des années 2000 de jeunes mineurs prostitués issus d'Europe de l'Est. Cette situation va considérablement favoriser la réduction du phénomène prostitutionnel à la question de la traite et des jeunes prostitués d'origine étrangère.

Les notions de réseaux criminels et de trafic, principaux critères de repérage des mineurs en situation de prostitution

La réduction des situations de prostitution en général, avec la seule prostitution liée à des réseaux de trafic, et/ou organisée par des réseaux de proxénétisme, empêche le repérage de la prostitution de moindre visibilité, qui concerne en grande partie les mineurs d'origine hexagonale ou arrivés en France en dehors de réseaux de traite.

Ainsi, les chiffres fournis par la BRP en ce qui concerne les mineurs, qui alimentent en partie les données diffusées par l'OCTREH, ne portent que sur les cas de prostitution mettant en jeu des proxénètes.

Plus étonnant, les fiches de signalement de mineurs en danger utilisées par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance de Paris, et exploitées pour produire les statistiques de l'Observatoire Parisien de l'Enfance en Danger, ne comportent qu'un item lié à la prostitution : « Réseau de prostitution ».

L'idée de réseau peut également évoquer les affaires de pédophilie, fortement médiatisées, et relatives à des cas d'atteintes sexuelles sur mineurs plus jeunes, parfois dans un cadre familial, ce qui correspond au champ de la pédocriminalité.

L'ANRS¹² insiste sur le caractère moins organisé du proxénétisme en jeu dans la prostitution des jeunes de moindre visibilité, et en propose une typologie :

- Un proxénétisme de bas niveau, qui n'est pas nommé comme tel, et lié à des phénomènes de bande, concernant des petits délinquants, actifs dans des trafics (drogue, recel) : Il s'agit d'un proxénétisme « de cave, de galère », par exemple dans le cas de l'organisation d'une « tournante »,
- Un niveau intermédiaire qui concerne également un proxénétisme de galère, de survie, mettant en jeu la figure du « petit mac » qui se sait proxénète, et qui s'organisera par exemple dans des squats,
- Un niveau supérieur, qui concerne le proxénétisme organisé, sur des bases communautaires dans le cas de liens avec des réseaux de traite, plus durs, avec une infrastructure d'exploitation sous forme « d'abatage » et de contrôle par le quadrillage et la peur, et qui est celui qui intéresse l'action policière.

Dans le cas de mineurs venus de l'étranger, la définition courante de la notion de trafic, impliquant présence à la fois d'un réseau criminel, du non consentement et d'un isolement du mineur concerné, ne cadre pas avec nombre de situations.

dispositifs existants, Adrienne O'Deyé & Vincent Joseph, Cabinet Anthropos, Octobre 2006, (p. 82 – 83).

¹² Le « risque prostitutionnel » chez les jeunes 18-25 ans, Etude exploratoire, ANRS, novembre 1996.

Comme le souligne Carole Bartoli, chargée de mission à l'association ECPAT¹³, « il y a souvent une réelle intention de migration. Face aux difficultés familiales, à l'absence d'avenir, même sans qu'il y ait connaissance ou souhait de prostitution, il existe souvent une sorte de "consentement" au départ. Le trafic n'est pas seulement d'origine criminelle, assorti de kidnapping, de viol ou de séquestration ». Beaucoup des jeunes filles concernées vont être trompées et exploitées par des proches ou un homme dont elles sont tombées amoureuses.

Les notions de réseaux de trafic et de proxénétisme, souvent reliées dans les représentations collectives à l'idée de grande criminalité, portent ainsi le risque de masquer le caractère artisanal et parfois familial des réseaux effectivement à l'œuvre quant il s'agit d'exploiter la prostitution des mineurs.

La prégnance d'une lecture par l'origine nationale et ethnique

Les discours et connaissances produites portant sur la prostitution des mineurs privilégient une entrée par l'origine nationale, et parfois ethnique, pour distinguer les groupes de mineurs et les types de prostitution concernés.

Ce faisant, les représentations portant sur la prostitution des mineurs se focalisent principalement sur la prostitution en provenance d'Europe de l'Est et d'Afrique, souvent liée à des réseaux de traite, et laissent de côté une prostitution de survie, autonome ou moindrement organisée.

Au-delà des caractéristiques fréquemment citées concernant les différents groupes repérés de mineurs prostitués, l'absence d'informations concernant d'autres catégories possibles correspond-t-elle à une inexistence réelle, ou traduit-elle un défaut de repérage ?

Les principales caractéristiques les plus communément avancées vont distinguer, parmi les mineurs en situation concernés, différents groupes.

Les jeunes filles en provenance d'Europe de l'est et d'Afrique exploitées dans le cadre de réseaux de traite sont les plus éloignées du système de prise en charge de protection de l'enfance.

Plus fortement représentés que dans la prostitution de personnes majeurs, les cas de prostitution masculine repérés à Paris concernent en particulier des adolescents en provenance de Roumanie ; des observations relèvent également la présence significative d'adolescents du Maghreb et d'Afrique sur les lieux de prostitution masculine¹⁴.

Les situations de prostitution impliquant des adolescentes et d'adolescents d'origine hexagonale, sont moins documentées, et correspondent à une prostitution de moindre visibilité, de survie, parfois transitoire, et moindrement organisée.

¹³ *Trafics de mineur-e-s : la frilosité des pouvoirs publics*, Propos recueillis par Claudine Legardinier, Prostitution et Société n°151, Revue trimestrielle du Mouvement du Nid, oct-déc 2005.

¹⁴ *La consommation de drogues dans le milieu de la prostitution masculine*, Lindinalva Laurindo Da Silva et Luizlar Evangelista, Etude réalisée pour l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Octobre 2004.

La prégnance de cette catégorisation par origine nationale et ethnique va souvent de pair avec un ensemble d'appréciations du caractère inadapté des jeunes concernés, aux dispositifs de protection existant : Idée du consentement, du libre choix, de l'appât du gain, anticipation des fugues en cas de placement en foyer d'accueil, etc. Les craintes de l'« appel d'air » que pourrait susciter leur protection viennent s'ajouter, pour justifier d'une politique d'abandon des mineurs isolés étrangers en situation de prostitution à leur sort.

A titre d'illustration, voici quelques exemples de discours auxquels nous avons été confrontés lors des entretiens, au cours des deux enquêtes menées en 2003 et 2006¹⁵.

- Les mineures roumaines ne demandent rien, on les voit puis elles disparaissent, j'appelle ça l'« envolée des moineaux ». En plus, elles sont jolies, elles rigolent entre elles !
- Elles ne sont pas en souffrance, ce n'est pas l'image qu'elles donnent.
- Les filles n'ont aucun regard sur leur corps, elles ne sont pas capables d'élaborer sur les atteintes à leur corps.
- Leur corps est un outil à faire de l'argent. Elles veulent faire ça, elles nous disent les sommes qu'elles visent, les tarifs pratiqués. En une nuit, elles gagnent le salaire mensuel en Roumanie !
- Les réseaux ne sont pas si contraignants que ça, c'est l'appât du gain qui est le plus fort pour elles.
- Pour s'en sortir, faut déjà le vouloir !
- Au Ministère l'autre jour, ils disaient, « les Roumains, c'est la peste ! On ne sait pas comment l'endiguer, comment faire avec ce phénomène. Quand on renvoie un, il y en a dix qui reviennent. »
- Franchement, je dois dire que les proxénètes font bien leur recrutement, les filles sont jeunes et très jolies !

On assiste ainsi à la justification d'un abandon institutionnel qui s'auto alimente : l'inutilité d'une prise en charge vouée à l'échec vient entretenir le non repérage, contribuant à produire des statistiques atrophiées, sur lesquelles se fonde en retour une absence de volonté d'adapter et d'inventer d'autres modes d'intervention, etc.

La figure du mineur étranger : L'Autre et l'Ailleurs

Il est frappant de constater à quel point les représentations liées à la prostitution des mineurs se rattachent à une image de l'autre et de l'ailleurs, tendant à projeter un caractère d'étrangeté à la représentation dominante du mineur prostitué.

L'existence d'une « demande » provenant des clients locaux, pour cette prostitution exercée par des jeunes mineurs, peut être analysée comme une forme de « tourisme sexuel » local, une « délocalisation à domicile » de la prostitution de la jeunesse.

¹⁵ Les discours restitués dans cette encadré n'ont fait l'objet d'aucune modification, et sont livrés sous formes de *verbatim*.

L'altérité attribuée par les clients aux mineurs prostitués du fait de leur origine participe certainement à l'affaiblissement des limites morales et au passage à l'acte.

Les évolutions de la démographie prostitutionnelle parisienne (tous âges confondus) au détour de la décennie, avec les trois séquences filles d'Europe de l'est / d'Afrique / de Chine, concorde incidemment avec une représentation des groupes concernés comme étant de plus en plus éloignés culturellement, et hors de portée de l'action publique. Ce constat de mise à distance marque fortement le discours des responsables institutionnels concernés. Par exemple, l'OCRTEH, dans le cas des jeunes filles d'Afrique, insiste sur les rituels d'envoûtement liés à leur conditionnement appuie l'argumentation d'une impuissance à œuvrer pour leur affranchissement ; la réputation de communauté fermée, au fonctionnement opaque, attribuée au groupe des chinois vivant à Paris, va dans le même sens.

La distance sociale et culturelle, réelle ou fantasmée, attribuée à certains groupes, entraîne pour les mineurs prostitués qui en sont issus, une sorte de caractère d'extraterritorialité au regard du fonctionnement du dispositif de protection des mineurs.

L'attribution de la prostitution des mineurs à « l'autre et l'ailleurs », correspond aux caractéristiques de la prostitution la plus repérée, au regard de la forte proportion de jeunes étrangers parmi les jeunes mineurs prostitués en France, et en particulier des Mineurs Isolés Etrangers (MIE). Mais ne participe-t-elle pas également à une forme de déni d'une prostitution d'origine « autochtone » ?

Si celle-ci est moins repérée et référencée, parmi les situations les plus voyantes et décrites, élargir le champ de vision porté sur le phénomène de la prostitution des mineurs, nécessite de l'aborder par d'autres angles, en s'interrogeant sur sa part d'impensé, sur son « hors champ ».

La notion d'invisibilité appliquée à la prostitution des mineurs

La prostitution concernant spécifiquement des mineurs constitue un phénomène à la fois diffus et polymorphe, partie prenante d'une réalité de plus en plus cachée et souterraine.

La notion d'invisibilité appliquée à la prostitution peut renvoyer à différents critères :

- aux modalités utilisant des supports et technologies de communication à distance pour le racolage et l'organisation de la rencontre entre la personne prostituée et le client (Internet, téléphone portable, précédemment minitel, journaux de petites annonces).
- aux modalités dans un lieu clos pour le racolage et la rencontre du client (salons de massage, salons de coiffure, bars, squats).
- au caractère innommé de la prostitution (pas de conscience de la part des acteurs du système prostitutionnel) ou non repéré (de la part des acteurs sociaux). Cette prostitution invisible et innommée comprend un ensemble de situations se différenciant de la prostitution avec contrepartie monétaire : prostitution avec contrepartie matérielle, par exemple en échange d'un

hébergement. Une acception extensive de la prostitution intégrera la prise en compte de situations « limites », où les acteurs concernés n'ont pas forcément conscience du caractère potentiellement prostitutionnel de relations sexuelles construites sur la base d'intérêts matériels.

Au regard de cette typologie, on peut donc distinguer deux types principaux de prostitution concernant des mineurs :

- une prostitution avec racolage sur la voie publique, pour laquelle le repérage par les acteurs associatifs et l'interpellation des pouvoirs publics semblent fonctionner en partie, à défaut de réponses adaptées en terme d'hébergement et de prise en charge.
- une prostitution invisible, innomée et non repérée, dont l'importance dans la prostitution des jeunes est mise en évidence par l'analyse de leurs parcours de vie, au niveau des modes et des phases d'entrée dans la prostitution.

Au niveau des associations parisiennes intervenant auprès de personnes prostituées, le Service Insertion Jeunes de l'ANRS se distingue par sa pratique et son expérience d'accompagnement tournées vers les jeunes majeurs en situation de prostitution, au-delà des seules situations de prostitution avec racolage dans la rue. L'approche en terme de recherche-action, développée à partir des travaux menés par Hamou Hasnaoui, psycho-sociologue, a permis de suivre sur une décennie les évolutions de cette prostitution largement « invisible » et « innomée ».

La prostitution occasionnelle des jeunes, qui ne concerne pas des jeunes arrivés dans le cadre de filières de la traite, est rarement organisée de l'intérieur¹⁶ : « pratiquée dans l'urgence, en échange d'un hébergement, d'un repas, d'un réconfort contre l'isolement social, par recherche d'un « plus » (achats, sorties, loisirs, etc.) ou par dépendance (drogue). Cette forme de prostitution n'entraîne pas automatiquement l'entrée définitive dans la prostitution « professionnelle ». Difficilement repérable et mesurable (bars, discothèques, appartements, voitures, caves, parkings, etc.), mobile, elle se pratique en marge des réseaux de proxénétisme classique. Associée à un sentiment de honte, de faute, cette expérience douloureuse n'est généralement pas nommée d'emblée. Si elle l'est, cette identification n'est pas acceptée. »

Au niveau de l'ASE, des intervenants témoignent également du fait que les jeunes qui arrivent et qui peuvent être concernés par des situations de prostitution sont pris en charge pour d'autres motifs, la prostitution n'étant souvent ni vécue ni nommée en tant que telle par les jeunes concernés.

Dans son analyse des évolutions concernant la prostitution des jeunes majeurs suivis par le Service Insertion Jeunes, l'ANRS¹⁷ souligne que les modes d'activité tendent à se diversifier, avec une alternance croissante entre des lieux d'exercice, le plus souvent multiples (conditions dégradées, appartement, hôtel, médias, sous couvert d'enseignes commerciales, ...). La comparaison des situations de logement en entrée et en sortie d'accompagnement démontre le caractère prépondérant des problématiques d'hébergement dans la prostitution des jeunes.

¹⁶ Résumé de l'étude de l'ANRS par la sénatrice Janine Rozier dans un rapport d'information fait au Sénat - Rapport d'information fait au Sénat - n°34 - session 2002 - 2003

¹⁷ Association Nationale de Réadaptation Sociale, Rapport d'activité 2005

Certaines observations formulées par d'autres acteurs relèvent une aggravation des situations de précarité chez les jeunes, souvent liées à des difficultés de logement, et pouvant faire supposer un accroissement des cas de prostitution de survie. Le service de la mairie de Paris chargé d'instruire les demandes d'aide financière dans le cadre du Fond d'Aide aux Jeunes et du dispositif Paris Jeunes Solidarité¹⁸, relève ainsi dans les dossiers instruits des faisceaux d'indices généralement liés à des problématiques d'hébergement, qui peuvent laisser penser à des situations de prostitution : dans le cas d'hébergements gracieux, où se pose la question de la contrepartie, suite à des fugues du domicile familial, parfois pour éviter des mariages forcés, dans le cas de parcours avec de fortes ruptures, par exemple après un départ de jeunes nés en France dans le pays d'origine de leurs parents et suite au retour en France, dans une situation de grande précarité sociale.

Certains squats parisiens peuvent par ailleurs fonctionner comme lieu de contact avec un petit proxénétisme « de galère », qui pourra parfois faire relais à un proxénétisme plus organisé, en réseau.

De jeunes majeurs étudiants, peuvent aussi être concernés par une forme de prostitution « alimentaire », pour obtenir des revenus en vue de financer leurs études.

Une prostitution « identitaire », liée à la construction d'une identité sexuelle, concerne plus particulièrement des jeunes hommes homosexuels. Certains lieux de drague gay offrent un cadre facilitant à l'exercice d'une prostitution de moindre visibilité, et pas toujours nommée, dans les saunas, backrooms, boîtes de nuit, bars. Cette situation correspond en particulier aux jeunes hommes homosexuels venant par exemple de province, ayant du mal à y vivre leur homosexualité, et découvrant à Paris les lieux communautaires gays et le monde de la nuit. On peut supposer que ce cas de figure concerne aussi fortement des jeunes hommes homosexuels ayant grandi en banlieue parisienne. Les situations de « michetonnage », liés au fait d'être entretenu par un homme plus âgé, vont également rentrer dans ce cas de figure d'une prostitution invisible, et souvent non reconnue comme telle.

De même que pour les adultes, la prostitution exercée via les services Internet de rencontre et de drague, ou dans des salons de massage, et pouvant concerner des mineurs, fait l'objet d'une immense inconnue.

Un regard rétrospectif sur le devenir prostitué : les mécanismes d'entrée précoce vers les parcours de prostitution

La prostitution des mineurs pose également une question, celle de l'âge d'entrée dans la prostitution, fondamentale pour la compréhension des modes d'entrée dans la prostitution.

Les intervenants associatifs comme l'ANRS qui travaillent auprès de jeunes majeurs prostitués, d'origine française comme étrangère, soulignent à travers l'analyse des

¹⁸ Il s'agit du Bureau de l'Insertion et de la lutte contre les exclusions (BILEX).

parcours de vie, qu'un grand nombre de ces jeunes disent avoir commencé à se prostituer quand ils étaient encore mineurs.

Un exemple type de prostitution autonome de survie, d'errance, qui va déboucher sur une installation dans la prostitution avec proxénétisme, peut s'illustrer par le cas d'une jeune fille qui va commencer par se prostituer en pensant pouvoir gérer son parcours, et rester libre en changeant fréquemment de lieux. Les rencontres alternées entre des hommes qui tentent de l'exploiter, et des phases d'autonomie, entretiennent l'illusion d'une maîtrise de la situation, qui dure quelques temps, avant le contact avec un proxénète qui organisera de façon pérenne l'activité prostitutionnelle, à la façon d'une entreprise.

Ce type de phase intermédiaire explique l'existence d'une prostitution autonome de jeunes, sans proxénètes, possible par exemple en commençant à exercer sur un territoire non quadrillé, ou dans un bar, en attendant d'être dragué(e). La progression et le leurre du contrôle vont aboutir à la dernière phase, d'installation dans une prostitution organisée.

Les intervenants de l'ANRS insistent sur le fait que les jeunes accompagnés disent tous : « Je ne sais pas comment c'est arrivé ». Devenir prostitué(e) n'est pas un choix au départ ; la prostitution entraîne un conditionnement, et la difficulté de renoncer à un gain, et n'est donc un choix qu'*a posteriori*.

Un point fondamental à souligner réside dans le fait que l'exercice de la prostitution est conjoncturel et transitoire pour la majorité des jeunes qui vont passer par une phase initiatique de prostitution. Seule une minorité de jeunes passant par la prostitution dans leur parcours resteront dedans durablement.

L'analyse des parcours montrent ainsi des périodes creuses, et des périodes d'alternance où vont se succéder prostitution et actions d'insertion, la situation à risque du jeune étant en général méconnue de ses groupes d'appartenance, de sa famille, et des institutions scolaires.

Ces mécanismes d'entrée dans la prostitution vont fonctionner de manière différente pour les garçons et les filles.

La Sénateur Janine Rozier, dans son rapport d'information au nom de la délégation du Sénat aux droits des femmes, portant sur le projet de loi pour la sécurité intérieure en 2003, fournit une synthèse des conclusions de différentes enquêtes, concernant les différences de l'entrée dans la prostitution entre garçons et filles¹⁹ :

« La prostitution, chez les filles, motivée par la recherche d'argent, dévie sur des violences, sur fond de déception amoureuse et de promesses non tenues de vie meilleure. Les relations avec les clients restent souvent impersonnelles et effectuées dans l'anonymat, les lieux de pratique sont souvent dégradants.

L'entrée dans la prostitution féminine semble passer par des réseaux intermédiaires d'initiation : offres d'emploi déguisées, activités "artistiques" (photos), invitations à des soirées, propositions d'hébergement, etc. Changeant souvent de secteur pour ne pas se faire identifier comme "prostituées", habillées simplement, elles donnent à leurs clients l'illusion d'une relation nouvelle, que ne peuvent donner des prostituées "professionnelles".

¹⁹ - Rapport d'information fait au Sénat - n°34 - session 2002 - 2003

Selon les enquêtes, la prostitution masculine présente des caractéristiques différentes. C'est par réaction à un rejet familial et social parfois très précoce, empêchant la reconnaissance de leur identité (homosexualité par exemple), que les jeunes garçons s'orientent parfois vers la prostitution. La prostitution masculine semble véhiculer davantage de sentiment de rejet et d'exclusion face au droit à une existence autonome. »

Au-delà de l'explication par l'argent facile, une analyse approfondie des raisons d'entrée montre également le poids de la solitude et de la détresse, la prostitution pouvant fournir le moyen de rencontrer quelqu'un ou un logement pour quelques temps. L'étude de Lindinalva Laurindo Da Silva²⁰ portant sur la prostitution homosexuelle montre que « la majorité des garçons font leur entrée dans le monde de la prostitution lorsqu'ils quittent la maison parentale ou le foyer où ils ont grandi. [...] Alors qu'ils se trouvent seuls et sans abri, ces garçons racontent tous que, la première fois, ils ont rencontré un monsieur, plus âgé qu'eux, qui les accueillent chez lui pour quelques jours et leur donnent à manger. [...] En fait, pour la plupart, c'est la situation de désespoir et de manque de repères, lorsqu'ils se trouvaient seuls et sans argent qui les a amenés à la prostitution. ».

L'ANRS propose la notion de « prostitution identitaire », pour désigner les cas où la prostitution accompagne le jeune dans sa construction identitaire, en même temps que dans sa recherche de solutions de survie quotidienne. La personnalité se construit alors sur une confusion assez profonde (ancienne ou récente) entre une quête identitaire inachevée (orientation sexuelle, identité sociale attendue) et un comportement sexuel chaotique. Une recherche de relations sexuelles tous azimuts va ici fournir l'illusion que l'on va y trouver l'amour qui est en fait l'objet de cette quête sans réponse.

Conclusion

L'attention portée sur les aspects les plus dramatiques, et les plus voyants sur le terrain, de la prostitution des mineurs à Paris, conduit à s'intéresser aux situations de prostitution mettant en jeu des réseaux de trafic d'être humains, et concernant des jeunes de provenance étrangère. D'autres situations parmi les plus repérées vont également porter sur le développement d'une population de jeunes mineurs isolés étrangers en errance, exerçant une prostitution plus autonome et de survie.

Toutefois, un changement de focal, en déplaçant le regard sur des situations moins repérées, invite à interroger la part d'impensé, au-delà des représentations les plus instituées du phénomène de la prostitution des mineurs à Paris. Des situations moins visibles, et parfois non conscientisées, concernent une population de jeunes mineurs beaucoup plus large et diversifiée.

²⁰ *La consommation de drogues dans le milieu de la prostitution masculine*, Lindinalva Laurindo Da Silva et Luizlar Evangelista, Etude réalisée pour l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, Octobre 2004.

D'autres recherches seraient à poursuivre, sur les effets de tendances anthropologiques plus larges, que l'on pourrait désigner comme un ensemble de facteurs qui poussent à une forme de « prostitutionnalisation » sociétale : Marchandisation du corps, utilitarisme généralisé, dématérialisation des modes de rencontres et de relations, valorisation de success stories de jeunes personnes prostituées²¹, ... Quels en sont les effets sur les nouvelles économies relationnelles chez les adolescents, et sont-ils porteurs de nouvelles formes de situations que l'on pourrait situer dans le périmètre, ou à la limite des phénomènes prostitutionnels ?

Ces questions invitent à repenser, par les acteurs de la communauté éducative, tout un ensemble de situations nouvelles, qui se situent dans une « zone grise », en dehors du cadre des représentations construites de la prostitution chez les mineurs.

L'enquête menée en Belgique par Myriam Dieleman²², parallèlement à l'enquête française ANTHROPOS, propose en ce sens de réfléchir à la construction d'un « outil de sensibilisation autour des questions sexuelles », partant du constat que « les intervenants semblent souvent démunis face à la sexualité des jeunes, et en conséquence ne sont pas en mesure d'adresser cette question, ni parfois même de détecter des cas de sexualité problématique ou à risque.

²¹ L'affaire de la jeune Zahia constitue ici un exemple de cette valorisation d'une ascension sociale construite après un parcours de prostitution présenté sous un mode « glamour ».

²² Myriam Dieleman, « Jeunes prostitué-es et réponses sociales. Etat des lieux et recommandations. », 2006, Ministère de l'Enfance, de la Santé et de l'Aide à la Jeunesse en Communauté française, et le Nid a.s.b.l.

**La prostitution des mineurs :
Compter pour exister ?**

Le présent article est le fruit d'un travail de recherche mené depuis 2003 par Vincent Joseph et Adrienne O'Deyé du Cabinet ANTHROPOS. Auteurs de « La prostitution de mineurs à Paris. Données, acteurs et dispositifs », commanditée par la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse et réalisée en 2006, ils poursuivent une réflexion continue depuis la parution de leur dernier rapport de recherche. Ils s'interrogent ici sur l'articulation entre l'absence de données produites et la non prise en compte du phénomène de la prostitution des mineurs.

La prostitution des mineurs : Une problématique orpheline

Une problématique orpheline ?

La problématique de la prostitution de mineurs reste une « problématique orpheline », selon les termes du Ministère de la Justice, et ne peut à ce titre, bénéficier des mêmes avancées en termes de dispositifs et de prise en charge que d'autres problématiques plus avérées comme la maltraitance sur enfant ou la déscolarisation, etc.

Pour autant, c'est en ce sens que la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse fera appel à nos équipes du Cabinet ANTHROPOS²³ dès 2002.

A cette époque, les pouvoirs publics sont alertés par la présence de jeunes mineurs étrangers se livrant à la prostitution à Paris. Avant que les associations ne dénoncent cette « prostitution enfantine », un fait d'une autre nature est observé : Le pillage systématique des horodateurs à pièce par quelques dizaines d'enfants roumains. Leur remplacement par les horodateurs à carte conduira, semble-t-il, cette jeune population sur les trottoirs parisiens. La presse en parle.

L'absence de données portant que la prostitution des mineurs : Un fait avéré.

Si Paris n'est pas l'unique concernée par cette réalité, « on assiste en 2001 à une recrudescence de la prostitution de mineurs sur son territoire, les associations de protection de l'enfance estimant à une centaine, les mineurs victimes de prostitution ». Le problème posé d'emblée est celui de la mesure de l'ampleur du phénomène « en l'absence de toute donnée fiable et de chiffres officiels sur la question »²⁴.

Il s'agit alors de compter, d'évaluer, de mesurer les mineurs prostitués de façon à les faire exister.

²³ ANTHROPOS, cabinet indépendant de consultants en sociologie et anthropologie urbaine, menait déjà des recherches et des interventions sur la dynamique des réseaux sociaux avec le souci de les concevoir comme autant d'occasions de réfléchir et de proposer des pistes de travail opérationnelles pour agir.

²⁴ Termes de la commande DPJJ/ ANTHROPOS, enquête exploratoire, 2003.

Or la volonté de mesurer impose soit le recueil de données déjà existantes et disponibles, soit, à défaut, la construction d'outils de repérage spécifiques.

Des difficultés de mesure dues aux caractéristiques du phénomène lui-même.

La mesure du phénomène est rendue d'abord très complexe eu égard à ses caractéristiques intrinsèques : Les mineurs circulent et/ou sont déplacés et les lieux de prostitution évoluent rapidement ; la prostitution est un fait social souterrain, impliquant un éventuel volet proxénétisme se rattachant à des activités de type criminel, peu propice par nature à des estimations précises ; une prostitution de rue fortement clandestinisée depuis la loi de sécurité intérieure de 2003 ; des mineurs isolés et/errants qui échappent aux acteurs sociaux, etc.

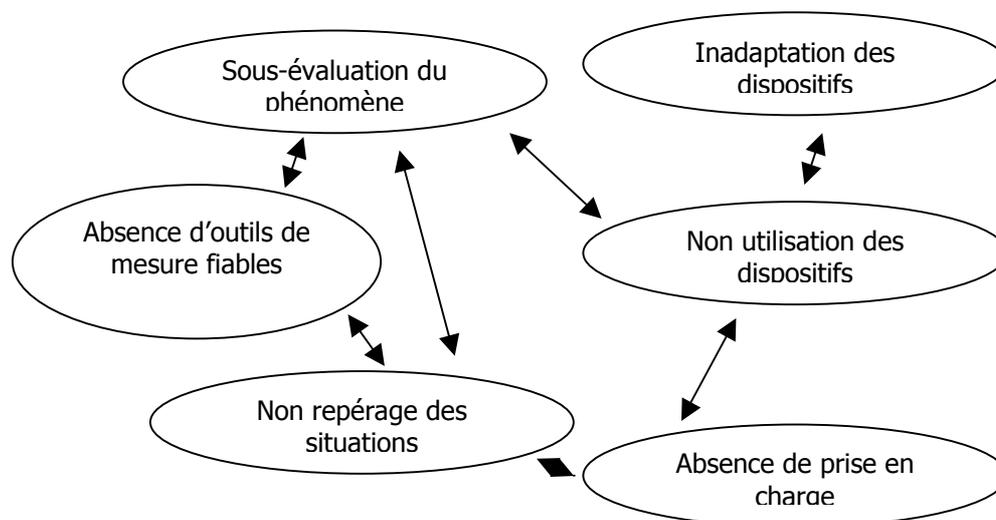
Des données existantes inexploitable.

Les enquêtes menées par ANTHROPOS sur la prostitution des mineurs, en 2003 comme en 2006, ont révélé par ailleurs, une grande hétérogénéité des données concernant les mineurs prostitués, un traitement souvent commun et non différencié des mineurs et des majeurs dans les chiffres officiels, une grande disparité dans les modes d'actions et les méthodes de recueil, peu d'échanges entre les acteurs, des représentations sociales très réductrices.

Il n'existe à l'heure actuelle aucun outil pertinent et fiable pour procéder au comptage et ce, pour des raisons explicites tenant à l'absence d'institution en charge du problème d'une part, au peu d'intérêt porté à la question par les organismes producteurs de statistiques existants d'autre part, enfin, au fait qu'aucun observatoire ne traite de ce phénomène de façon continue.

Défaillances dans les mesures statistiques, dans le repérage et dans la prise en charge s'alimentent de relations de causalités réciproques, dessinant un cercle vicieux.

Défaillances du système de repérage et de prise en charge des mineurs prostitués :



Le parti pris des chercheurs : Analyser toutes les sources de données possibles.

En l'absence de données fiables, l'enquête a interrogé toutes les sources de données actuelles, quelle qu'en soit la provenance, les méthodologies de collecte et de traitement, etc., et mené un travail colossal d'analyse de la production de ces données : Les chiffres et estimations avancées par les acteurs sont systématiquement rapportés à leurs conditions de production.

La recherche a ainsi mis en évidence une maigre production de données largement conditionnée par deux causes intrinsèquement liées, à savoir l'éclatement du système de repérage et de prise en charge couplé d'une méconnaissance partagée du phénomène par l'ensemble des acteurs potentiellement en charge des mineurs.

La protection administrative et judiciaire : Rien à signaler ?

La prostitution des mineurs n'est pas traitée par les organismes producteurs de données sur l'enfance en danger.

Les instances vouées à centraliser les données relatives aux mineurs en danger, dont l'ONED (Observatoire National de l'Enfance en Danger) et l'ODAS (Observatoire de l'Action Sociale Décentralisée), n'ont pas travaillé sur la question des mineurs victimes de prostitution malgré la diffusion de données chiffrées sur les signalements d'enfants maltraités et les missions et recherches menées auprès des services intervenant dans le domaine de la protection de l'enfance. Pour l'ODAS, La prostitution est intégrée à l'ensemble des problématiques relatives aux abus sexuels dont le viol, l'inceste, l'attentat à la pudeur, la pédopornographie²⁵. L'ONED qui a également travaillé en 2010 sur les enfants victimes d'abus sexuels, n'aborde pas la question de la prostitution²⁶.

Par ailleurs, les procédures statistiques liées aux signalements des mineurs en danger, exploitées et présentées dans le cadre des travaux de l'Observatoire Parisien de l'Enfance en Danger, ne permettent pas une estimation de la prostitution. L'item « Réseau de prostitution » proposé sur les fiches de signalement est par trop restrictif.

Les entretiens menés auprès des professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance montrent deux tendances parallèles : Les situations de prostitution impliquant des mineurs ne constituent jamais le motif d'entrée des jeunes, les structures n'accueillent quasiment pas de mineurs victimes de prostitution. Certains interlocuteurs rencontrés et rattachés à l'ASE supposent en revanche, au travers de faisceaux d'indices, que la prostitution concernant des mineurs ou des jeunes majeurs en difficulté est très largement sous-estimée, et tendrait à s'accroître.

²⁵ En 2006, L'ODAS chiffre à 4300 le nombre d'enfants victimes d'abus sexuels. Les abus sexuels constituent 22.6% de l'ensemble des maltraitements envers des mineurs.

²⁶ *Enfants victimes d'abus sexuels. Expériences médicales en pratique*, ONED, février 2010.

La protection administrative et judiciaire des mineurs peu confrontée aux mineurs prostitués.

La loi du 4 mars 2002 relative à l'autorité parentale a prévu en son article 13 que « tout mineur qui se livre à la prostitution, même occasionnellement, est réputé en danger et relève de la protection du juge des enfants, au titre de la procédure d'assistance éducative », permettant ainsi, en principe, de faire bénéficier de manière systématique les mineurs prostitués de la procédure judiciaire de protection de l'enfance et de garantir leur prise en charge éducative, matérielle et morale sous la surveillance de l'autorité judiciaire.

Les institutions vouées à la protection de l'enfance englobent de fait cette problématique dans l'ensemble de ses missions même si la Direction des Affaires Familiales et Educatives de de l'ASE de Paris affirme²⁷ que la prostitution de mineurs est « heureusement très rare », « une question pas du tout symptomatique », qui ne concerne que quelques cas par an.

La DPJJ réalise un recensement et une analyse de l'activité des services éducatifs des secteurs public et associatif qui lui permettent d'aborder les thèmes suivants :

- Evolution générale de l'institution : La protection de l'enfance en danger mise en oeuvre par les Conseils Généraux, les mineurs mis en cause par les services de police et de gendarmerie, l'activité des Parquets et juridictions de mineurs, les prescripteurs judiciaires des mesures éducatives confiées au secteur public, les mineurs incarcérés, les publics pris en charge par les deux secteurs de protection judiciaire de la jeunesse, la spécialisation du secteur public en direction des mineurs délinquants.
- Synthèse de l'activité annuelle des secteurs public et associatif exprimée en mesures éducatives : L'activité du secteur public et du secteur associatif, les délais de prise en charge des mesures éducatives en secteur public.
- Approche thématique par grande fonction éducative : L'investigation, le placement judiciaire, le milieu ouvert, les taux d'occupation dans les deux secteurs, le placement en secteur public.

La DPJJ ne produit pas, à l'heure actuelle, de travaux statistiques s'intéressant aux mineurs victimes de prostitution, même si la « prostitution du mineur » fait partie de la nomenclature des motifs de saisine, ce qui rendra possible à l'avenir des travaux statistiques en la matière.

Les mineurs prostitués repérés sont souvent étrangers et/ou isolés.

Parmi l'ensemble des services éducatifs existants, le service EVA (Espace Vie Adolescence) de Seine-Saint-Denis reçoit, sans mandat judiciaire, sans sectorisation, des adolescentes mineures et jeunes majeures en difficulté. Une équipe pluridisciplinaire (éducatrices, infirmière, psychologue, secrétaire) propose des accueils individualisés, sur les principes du volontariat et de la confidentialité. Ce

²⁷ Rapport 2006

sont les questions sur la sexualité, la précarité, l'errance, les risques de prostitution, les violences, la santé, les ruptures et les conflits qui prédominent dans les suivis et les accompagnements. L'équipe de EVA nous a confirmé la part importante des situations de prostitution dans l'ensemble des problématiques qu'elle accompagne.

Le Service éducatif auprès du tribunal (SEAT) accueille les mineurs qui lui sont présentés. Ce service produit des statistiques relatives aux mineurs reçus. Le SEAT a développé quant à lui, une certaine attention à cette problématique, limitée toutefois à la population des jeunes mineures roumaines prostituées.

Le chef du Parquet des mineurs de Paris, M. Yvon Tallec, soulignait en 2004²⁸ qu'au cours de la période récente le phénomène de la prostitution des mineurs, souvent d'origine étrangère, avait pris de l'ampleur, notamment aux abords de Paris.

La direction du SEAT confirme cette orientation puisque les mineurs prostitués étrangers interpellés à Paris sont depuis 2004 déférés au pénal pour violation de la loi sur le racolage. D'après le SEAT, « il n'est pas question de les sanctionner, mais bien de les protéger » en utilisant les mesures pénales pour les écarter notamment des réseaux de proxénétisme. De même, la garde à vue nous sera décrite comme un des rares moyens à disposition pour « éviter aux mineurs de passer une nuit sur les trottoirs ».

La Brigade de Protection des Mineurs ne produit pas de données spécifiques à la prostitution des mineurs.

Du fait de l'absence de dispositifs adaptés, la Brigade de Protection des Mineurs (BPM) se trouve, comme les autres acteurs, démunie pour intervenir et enclencher une prise en charge, sachant qu'un placement d'autorité en foyer de ces mineurs, souvent habitués à l'autonomie de la rue, a toutes les probabilités de se conclure au bout de quelques jours par une échappée du jeune.

Les passages des jeunes sont comptabilisés par la BPM. Les registres tenus mentionnent les situations dans lesquelles les mineurs ont été trouvés. Les cas de prostitution relevés se sont sensiblement raréfiés depuis ces trois dernières années, au dire des responsables interrogés.

Quoi qu'il en soit, les éléments recueillis ne font l'objet d'aucun traitement statistique. La BPM met à jour des registres de passages des jeunes. Les passages sont comptés, au détriment des personnes (le même enfant pouvant être accueillies plusieurs fois, le nombre de passages n'indique pas la part des personnes concernées par une problématique). De plus ces registres ne croisent pas le motif de prise en charge « prostitution ».

Les clubs de prévention non interpellés par la question.

²⁸ Dans le cadre du groupe de travail de lutte contre le tourisme sexuel organisé par le Ministère délégué à la famille et le secrétariat d'Etat au tourisme.

Le Département de Paris finance 21 associations conventionnées et agréées au titre de clubs et équipes de prévention spécialisée, correspondant à 290 postes et plus de 14 000 jeunes suivis.

Le service du Département de Paris, rattaché à la DASES, et en charge de l'instruction des dossiers d'habilitation des clubs de prévention, déclare ne pas avoir été interpellé sur le sujet de la prostitution des mineurs, dans l'ensemble des bilans et projets envoyés par les associations.

La répression du proxénétisme dans l'incapacité de mesurer l'ampleur de la prostitution des mineurs

Les statistiques policières quant à elles, sont produites à partir de l'action orientée en direction de la prostitution de personnes majeures et demeurent inaptes à mesurer l'ampleur de la prostitution des mineurs.

Du point de vue de la Brigade de Répression du Proxénétisme, comme de l'OCRTEH²⁹, le problème est appréhendé en terme de réseaux de trafics : « La prostitution des mineurs reste un problème marginal. Nous n'avons jamais démantelé de réseaux d'enfants »³⁰.

Si l'OCRTEH, qui travaille sur les personnes majeures concernées par la traite, propose de donner le nombre total de personnes prostituées en France, ces chiffres mesurent principalement la prostitution de voie publique, dont on ne saurait déterminer avec certitude qu'elle constitue aujourd'hui la part majoritaire des situations de prostitution. Par ailleurs, cette source ne permet pas de mesurer l'ampleur de la prostitution de mineurs.

Les dispositifs de santé, comme leur ministère de rattachement, ne centralisent pas les données relatives aux mineurs prostitués.

Nombre de nos interlocuteurs ont insisté sur l'importance de la santé pour « accrocher » les mineurs. La santé est certainement un point d'entrée privilégié pour établir le contact avec le jeune et lui proposer, en parallèle des soins, un suivi plus global.

Or, la santé des mineurs victimes de prostitution est englobée dans le système sanitaire plus général. Quand bien même les hôpitaux ou centres de santé reçoivent ce type de public, il n'y a aucune politique sanitaire spécifique en direction de celui-ci, ce qui corrobore les observations précédentes.

Les actions de santé et de prévention menées par les maraudes des associations, les bus qui assurent des tournées, de jour comme de nuit, vont ainsi parfois être en

²⁹ l'Office central pour la répression de la traite des êtres humains.

³⁰ *Le racolage sur la voie publique a nettement diminué dans les centres-villes*, entretien avec le Chef de l'OCRTEH, La Croix, 26 avril 2006.

contact des mineurs. Les besoins en matière de santé sont énormes pour les publics rencontrés, les associations instaurant généralement un lien sous l'angle d'actions de prévention, et proposant ensuite un suivi dans des lieux d'accueil.

Certaines actions de santé peuvent toucher indirectement les mineurs prostitués. Il peut s'agir par exemple d'actions de prévention VIH (information, distribution gratuite de matériel de prévention, préservatifs, gels, seringues, etc.), menées éventuellement en direction d'un public plus large de personnes prostituées, tous âges confondus, sur les lieux de prostitution.

Les principales associations parisiennes intervenant auprès des personnes prostituées ont sont actives dans le domaine de la santé, par l'entrée prostitution : Aides Paris, l'Amicale du Nid, « Aux Captifs, La Libération », Les Amis du Bus des Femmes, Médecins du Monde, PASTT, etc.

D'autres associations mènent des actions de santé ciblant des publics toxicomanes, et peuvent être aussi amenées dans ce cadre à rencontrer des mineurs prostitués. Citons notamment Médecins du monde et Charonne³¹.

Les actions de santé à destination des jeunes incarcérés pourraient constituer une autre piste en ce sens. La Direction Générale des Actions de Santé (DGAS) a réalisé un rapport sur l'accès aux soins et la santé des jeunes incarcérés ; cette étude ne mentionne pas la question de la prostitution.

Les publics qui fréquentent les services et centres de santé parisiens, comptent parmi eux des personnes prostituées, dont des mineurs.

Les hôpitaux qui travaillent de près avec les institutions comme le SEAT, la BPM et les associations ont une connaissance des mineurs victimes de prostitution accueillis pour des problèmes de santé.

A titre d'exemple, l'hôpital Rothschild à Paris et l'hôpital de Saint-Denis ont été cités comme des partenaires dans les relais constitués autour des mineurs en danger ou en situation de prostitution.

Par ailleurs, d'autres structures assurent une orientation vers un suivi sanitaire des jeunes qui leur arrivent (« Aux Captifs, La Libération », l'Association Nationale de Réinsertion Sociale, Enfants du Monde - Droits de l'Homme, etc.). A ce titre, les centres de planification familiale sont sollicités lors des problèmes de santé des jeunes prostitués et notamment chez les filles concernées par une grossesse et/ou un IVG.

Des initiatives dans le champ de la santé ont été prises en direction des mineurs victimes de violences ou d'abus sexuels (hôpital de Béziers en 99, Saint-Nazaire et Lyon, centre hospitalier de Mâcon et le Parquet local).

³¹ Programme d'échange de seringues, aide à l'hébergement, accueil de jour spécifique pour les femmes, situé à Paris.

L'Hôpital Ambroise Paré, à Boulogne Billancourt, a mis en place un groupe de travail au sein duquel les équipes de soignants (dépistage VIH) échangent et travaillent sur la question de la prostitution. De part sa position géographique, l'hôpital est confronté à ce phénomène puisqu'il accueille, au niveau des urgences, les personnes prostituées, victimes d'agressions et notamment de viols, dans et aux alentours du Bois de Boulogne. Cette prise en charge adaptée est destinée aux personnes prostituées tous âges confondus.

Il nous semble important de noter, au travers de ces initiatives, la possibilité offerte à l'enfant d'être pris en charge dans un seul lieu où une équipe pluridisciplinaire peut intervenir. Assurer un suivi global de la victime sur le plan sanitaire mais aussi judiciaire et social est la meilleure façon d'éviter de « morceler la parole de l'enfant et de continuer à lui faire violence »³².

Malgré la multitude de services de santé susceptibles de rencontrer des personnes prostituées, aucune remontée de données ne s'opère en dehors d'items très classiques, du type « âge des usagers » ou « pathologie traitée ». La DGAS, Ministère de la santé ne produit pas de statistiques sur la prostitution, pas plus que l'INSERM.

Les associations parisiennes confrontées à la prostitution des mineurs se refusent à compter

Les missions des associations parisiennes « Aux Captifs, La Libération » et Hors la Rue vont de la sensibilisation, la prévention, à l'accompagnement au quotidien et à la prise en charge des mineurs. Elles assurent un suivi sanitaire, social et accompagne les jeunes dans leurs démarches pour rentrer dans le dispositif de droit commun. Ces deux associations constituent les rares structures repérées comme opérateur de terrain travaillant sur la double entrée mineurs et prostitution.

Hors la Rue mène une action auprès des mineurs étrangers isolés, principalement d'origine roumaine, en situation d'errance en région parisienne, dans le cadre de son programme « Rues de Paris », qui bénéficie d'un soutien technique de l'association « Aux Captifs, La Libération ».

L'association parisienne « La Bienvenue », promeut l'insertion sociale de jeunes femmes défavorisées et en rupture sociale et/ou familiale et Enfants du Monde - Droits de l'Homme (EMDH), se consacre depuis 1986, à la lutte contre la précarité des mineurs étrangers isolés.

Sur Marseille, l'association « Jeunes Errants » effectue des prises en charge de jeunes, en liaison avec le Juge des Enfants, pour permettre l'élaboration d'un projet de retour des mineurs dans leur pays d'origine et/ou faciliter l'insertion en France pendant leur minorité. Son travail de repérage et d'accompagnement a inspiré, depuis sa création en 1995, d'autres structures, notamment parisiennes.

³² idem.

Les équipes de terrains sont directement confrontées à la prostitution des mineurs, même si des changements s'opèrent. La prostitution des mineurs de sexe masculin est moins fréquemment visible qu'en 2002, alors qu'on observe une recrudescence de la prostitution de jeunes filles. Celles-ci, du fait d'arrestations systématiques pour racolage, ont changé de lieu, se déplaçant vers des endroits très reculés. HLR insiste sur la difficulté à les approcher du fait de la pression exercée sur elles par les proxénètes et/ou de la dimension économique liée à leur situation.

Les associations intervenant auprès de personnes majeures, non habilitées à accompagner les mineurs.

Les principales associations actives en direction de la prostitution de personnes majeures disposent également d'outils statistiques opérants, à partir de l'exploitation des registres remplis anonymement lors des tournées en bus, et exploités ultérieurement pour alimenter des bases de données. Ces structures rencontrent sur les lieux de prostitution fréquentés des personnes mineures qu'elles ne sont pas habilitées à accompagner.

Pour autant, se livrer à des comptages et/ou des signalements de cette population n'a de sens pour les dites associations que si elles sont assurées des prises en charges en terme de protection qu'ils suscitent de façon univoque. Or, le champ de la prostitution des mineurs ne bénéficie ni d'un traitement homogène, ni de relais suffisamment identifiés en terme de prise en charge (CF renvoie en Roumanie sans passer par le juge des enfants, cf article yara).

Si nous ne pouvons ignorer ces conflits de légitimité et de positionnements sur le terrain de la prostitution des mineurs, il ne peut être écarté non plus la difficulté de la mesure « de visu » qui tend à confondre les personnes mineures d'avec les jeunes majeurs. La frontière administrative de la majorité est en effet rendue totalement opaque et diffuse sur le terrain.

La question de l'âge osseux ne résoud rien de la question de la minorité.

La Brigade de protection des mineurs, le SEAT, l'ASE ou encore le Procureur sont les principaux acteurs ayant recours à l'expertise osseuse pour tenter de déterminer l'âge des jeunes pour lesquels un doute subsiste sur la minorité. Cette technique est principalement destinée aux mineurs étrangers isolés repérés.

Le calcul de l'âge s'opère à partir de tables radiologiques élaborées sur des populations américaines des années trente et dont l'objectif premier était, grâce à une démarche exclusivement comparative, de détecter des maladies de croissance, dépister des retards pubertaires, etc.

Cette technique médicale est aujourd'hui utilisée par les institutions pour déterminer, en dehors de tout contexte comparatif, l'âge des jeunes. Nombre des jeunes arrivant

sur le territoire national, sans état civil, font l'objet, sur instruction du Parquet ou d'initiatives annexes, d'un examen d'âge physiologique³³.

L'ensemble des acteurs rencontrés reconnaît l'aberration des résultats du test de l'âge osseux, la marge d'erreur avérée étant de plus ou moins 18 mois. Cette pratique, très contestée dans le milieu associatif demeure paradoxalement utilisée pour justifier le recours ou non à la protection de l'enfance pour un mineur étranger.

En l'absence d'une ligne politique et sociale claire, la lutte contre la prostitution des mineurs reste dépendante du cloisonnement des champs d'intervention

La prostitution des mineurs demeure un phénomène à la marge du fait d'une part des luttes politiques et idéologiques qui séparent les acteurs intervenant dans le champ de la prostitution, et d'autre part d'un manque avéré de sensibilisation à la question chez les acteurs intervenant dans le champ de la protection de l'enfance et l'éducation.

Au regard de la pluralité des observations citées plus haut, considérer la mesure comme le point de départ pour agir et lutter contre la prostitution des mineurs semble être un des éléments de blocage et de freins institutionnels important. Force est de constater que la question du chiffre et de la statistique attendue sur les mineurs prostitués ne pourra trouver réponse que dans un travail à mener bien en amont de sensibilisation et de compréhension de l'ensemble des acteurs de terrain et décideurs institutionnels. Tant que les données recueillies, quelle qu'en soit la provenance et les modalités d'observation, ne seront pas croisées et traitées ensemble, elles demeureront toujours parcellaires, territorialisées et sujettes à caution car plutôt corrélées à un niveau d'activité spécifique que témoin de la réalité prostitutionnelle plus objectivée.

La validité des données à produire, la possibilité de les exploiter et de les agréger, nécessiteront une adhésion sur une base volontaire et une solide coordination entre acteurs.

Or l'enquête sur la prostitution de mineurs à Paris, rendue publique en 2006, et qui dresse un état des lieux des données, acteurs et dispositifs concernés, révèle à chaque niveau le manque de coordination et de vision d'ensemble des actions propres à la prostitution des mineurs, des échanges restreints pour ne pas dire absents entre les acteurs institutionnels et associatifs, voire entre les associations elles-mêmes du fait de positionnements idéologiques et de niveau d'action sensiblement différents. L'absence de coordination des acteurs pèse pour beaucoup dans le manque de visibilité d'ensemble du phénomène de la prostitution des mineurs.

³³ Rapport OPED 2004 – BPM.

Pour autant, la difficulté à mesurer l'ampleur du phénomène de la prostitution des mineurs ne doit pas nous détourner de l'intérêt à mieux le comprendre et le cerner dans ses caractéristiques propres pour se donner les moyens d'agir, y compris dans le sens d'une amélioration de la collecte et du traitement des données.

Des groupes de travail et de réflexion sur la problématique des mineurs prostitués devraient également s'ouvrir à des intervenants de provenances diverses, en dehors des seules associations investies dans le champ de la prostitution ou de la lutte contre le Sida, afin d'enrichir par des éclairages multiples l'établissement de diagnostics partagés.

Du fait des migrations de la prostitution parisienne vers d'autres lieux en banlieue, la coordination de l'ensemble des actions menées au titre des politiques publiques de santé et de solidarité devrait être réalisée à un niveau régional, dans le sens du groupe de travail initié par la DRASS Ile-de-France.

La responsabilité première des mesures d'accompagnement et d'insertion des personnes prostituées incombe à l'Etat, mais la protection de l'enfance est du ressort du Département. En l'absence de doctrine précise au niveau interministériel, et en tenant compte d'une certaine confusion des responsabilités institutionnelles, une clarification des positions et des compétences des services de l'Etat, et de la mairie de Paris, pourrait être utilement menée. En fonction du contexte politique, ce partage théorique des responsabilités ne saurait interdire la prise d'initiatives locales dans l'intérêt des personnes prostituées.

Une réelle prise en compte et l'invention de prises en charges adaptées, nécessiteront des efforts lourds, tant en terme de dispositifs à construire, que de mentalités à faire évoluer. Fondamentalement, seuls des choix politiques clairs pourront garantir l'engagement de la France pour une lutte conséquente contre la prostitution des mineurs, et la mise en œuvre des mesures et moyens nécessaires pour intervenir efficacement auprès des jeunes personnes concernées, sans discrimination d'origine.